

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page:

1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: REFRIFLUID 5

UFI: HF30-EOCY-G00F-9RPR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Fluides de transfert de chaleur
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: 97922 Lauda-Königshofen
Allemagne

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

Transport:

CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)

Téléphone: +49 (0)178-4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (ingestion).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 2 de 14

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (ingestion).

Conseils de prudence:

P260

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264

Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH208

Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one(3:1). Peut produire une réaction allergique.

Texte pour l'étiquetage:

Contient: Ethandiol

Le produit est une marchandise traitée avec des produits biocides.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 3 de 14

3.2 Mélanges

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119456816-28-xxxx N°CE 203-473-3 CAS 107-21-1	Éthylène glycol Acute Tox. 4; H302. STOT RE 2; H373.	25 - 50 %
REACH 01-2119979083-31-xxxx N°CE 243-283-8 CAS 19766-89-3	2-Éthylhexanoate de sodium Repr. 1B; H360D.	< 0,3 %
n° de liste 611-341-5 CAS 55965-84-9	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 2; H310. Acute Tox. 2; H330. Skin Corr. 1C; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH071). Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % / Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % / Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % / Eye Irrit. 2; H319: 0,06 ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 % Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 100. Aquatic Chronic 1: M = 100.	< 0,0015 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
Après contact avec la peau:	En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Se rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

Maux de tête, Vertiges, nausées, vomissement, confusion, état inconscient

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 4 de 14

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Recommandation: ABC Poudre d'extinction

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires: Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux

d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.

Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate. Nettoyer les résidus de traces avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025
Version: 7.0
Remplace la version: 6.0
Langue: fr-FR
Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 5 de 14

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker les réservoirs dans un lieu frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver uniquement dans les récipients d'origine. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. température de stockage: 5 - 35 °C

Conseils pour le stockage en commun:

tenir à l'écart de: agents oxydants, acides forts, bases fortes.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
107-21-1	Éthylène glycol	Europe: IOELV: STEL	104 mg/m ³ ; 40 ppm (peut être absorbé par la peau)
		Europe: IOELV: TWA	52 mg/m ³ ; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VLE	104 mg/m ³ ; 40 ppm (peut être absorbé par la peau)
		France: VME	52 mg/m ³ ; 20 ppm (peut être absorbé par la peau)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 6 de 14

DNEL/DMEL:	<p>Indication sur Ethandiol (CAS 107-21-1): DNEL, ouvriers, par inhalation, local, à long terme: 35 mg/m³ DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 106 mg/kg bw/d DNEL consommateurs, par inhalation, local, à long terme: 7 mg/m³ DNEL consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 53 mg/kg bw/d</p> <p>Indication sur 2-Éthylhexanoate de sodium (CAS 19766-89-3): DNEL, ouvriers, par inhalation, systémique, à long terme: 14 mg/m³ DNEL, ouvriers, dermique, systémique, à long terme: 2 mg/kg bw/d DNEL, consommateurs, par inhalation, systémique, à long terme: 3,5 mg/m³ DNEL, consommateurs, dermique, systémique, à long terme: 1 mg/kg bw/d DNEL, consommateurs, par voie orale, systémique, à long terme: 1 mg/kg bw/d</p>
PNEC:	<p>Indication sur 2-Éthylhexanoate de sodium (CAS 19766-89-3): PNEC eau (eau douce): 0,36 mg/L PNEC eau (eau de mer): 0,036 mg/L PNEC sédiment (eau douce): 0,301 mg/kg dw PNEC sédiment (eau de mer): 0,03 mg/kg dw PNEC terre: 0,0579 mg/kg dw PNEC station d'épuration: 71,7 mg/L</p>

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	<p>Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme NF EN 14387. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.</p>
Protection des mains:	<p>Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1. Type de gants: polyéthylène basse densité (PEBD), Épaisseur du revêtement: $\geq 0,062$ mm Période de latence: > 480 min Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.</p>
Protection oculaire:	<p>Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.</p>
Protection corporelle:	<p>Porter un vêtement de protection approprié.</p>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 7 de 14

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	transparent, rose
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	119 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 60 °C
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 20 °C: 6 - 8
Viscosité, dynamique:	à 20 °C: 1,49 mPa*s
Viscosité, cinématique:	à 20 °C: 1,41 mm ² /s
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: 20,65 hPa à 50 °C: 108,84 hPa
Densité:	à 20 °C: 1,057 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	400 °C
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 8 de 14

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Éviter les lumières non protégées, les feux et autres sources d'allumage.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, acides forts, bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 9 de 14

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4; H302 = Nocif en cas d'ingestion.
ATEmix calculé: 300 mg/kg < ATEmix <= 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATEmix calculé: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ATEmix calculé (vapeurs): > 20 mg/L/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one(3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Organe cible: Reins.

Voie d'exposition: En cas d'ingestion.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 10 de 14

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune.

Autres informations:

Indication sur Ethandiol (CAS 107-21-1):

ETA par voie orale: 500 mg/kg

DL50 Souris, dermique: > 3.500 mg/kg

DL50 Rat, par inhalation (vapeur): > 20 mg/L/4h

Indication sur 2-Éthylhexanoate de sodium (CAS 19766-89-3):

DL50 Rat, par voie orale: > 2.000 mg/kg

DL50 Rat, dermique: > 3.500 mg/kg

Indication sur Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9):

DL50 Rat, par voie orale: 64 mg/kg

DL50 Souris, dermique: 87,12 mg/kg

DL50 Rat, par inhalation (poussières/brouillard): 0,33 mg/L/4h

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Indication sur Ethandiol (CAS 107-21-1):

Toxicité pour le poisson:

CL50 Pimephales promelas (tête de boule): 53.000 mg/L/96h

Toxicité pour la daphnia:

CE50 Daphnia magna (puce d'eau géante): 51.000 mg/L/48h

Toxicité pour les algues:

CE50 Selenastrum capricornutum (algue verte): 24.000 mg/L/168h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Indication sur Ethandiol (CAS 107-21-1):

Biodégradabilité: 90% / 14d.

Facilement biodégradable.

BOD5: 0,47 g O2/g

COD: 1,29 g O2/g

BOD5/COD: 0,36

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Indication sur Ethandiol (CAS 107-21-1):

Constante de Henry: 0,1327 Pa m³/mol

tension de surface: 0,04989 N/m

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 11 de 14

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune.

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 01 14* = Antigels contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

ADN: ID 9003

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

ADN: ID 9003,

MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100°C

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

ADN: Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 12 de 14

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids / 0 g/L

Étiquetage de l'emballage d'un volume ≤ 125mL



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: EUH208 Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one(3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence: néant

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure de classification: Dangers pour la santé: méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Page: 13 de 14

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H310 = Mortel par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H330 = Mortel par inhalation.

H360D = Peut nuire au fœtus.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes (rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (ingestion).

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 = Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH208 = Contient Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one(3:1). Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 14: ADN 2025

Créée:

20/12/2017

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878

REFRIFLUID 5

Numéro de matière E701250x

Mise à jour: 13/1/2025

Version: 7.0

Remplace la version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 2/6/2025

Page: 14 de 14

Abréviations et acronymes:

- Acute Tox.: Toxicité aiguë
- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
- Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CL50: Concentration létale médiane
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EC50: Concentration efficace 50%
- EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- ETA: Estimation de la toxicité aiguë
- Eye Dam.: Endommagement des yeux
- Eye Irrit.: Irritation des yeux
- facteur M: Facteur de multiplication
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- IMO: Organisation maritime internationale
- LEP: Limite d'exposition professionnelle
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- Repr.: Toxicité pour la reproduction
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- Skin Corr.: Corrosion cutanée
- Skin Irrit.: Irritation de la peau
- Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
- STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- TLV: Valeur limite d'exposition
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.